



## INFO-FINANCES

### *BULLETIN NUMÉRO 32 – AVRIL 2013*

---

#### Introduction

Ce bulletin est un instrument complémentaire à notre site Web que vous pouvez consulter en tout temps à l'adresse :

<http://www.sf.ulaval.ca/>

#### Approvisionnement

➤ **Cellulaires : déplacements à l'étranger et amélioration du réseau**

Le Service des finances, en collaboration avec les intervenants en technologies de l'information, a élaboré des trucs et astuces pour minimiser les frais d'utilisation des téléphones intelligents. Vous trouverez ces informations sur le site internet du Service des finances à l'adresse suivante : <http://www.sf.ulaval.ca/categorieproduits/litel.html>

Nous désirons également préciser que l'entente avec Bell mobilité exclut quatre zones géographiques : Belize, Bahamas, Cuba et les croisières. La liste de prix (tarification) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sf.ulaval.ca/categorieproduits/litel.html>

De plus, à la demande de L'université Laval, Bell Mobilité a apporté des modifications à son réseau cellulaire pour accroître la qualité des communications sur le campus. Ces améliorations devraient être opérationnelles à la fin du mois d'avril.

➤ **Fournitures de laboratoire**

Le Service des finances de l'Université Laval participe actuellement à un appel d'offres d'achats regroupés afin d'obtenir des prix compétitifs pour l'acquisition des fournitures de laboratoire les plus couramment utilisées. Les résultats, les modalités d'achat et les listes de prix de plus de 1 000 fournitures de laboratoire vous seront communiqués d'ici la mise en application de l'entente.

## ➤ **Location de véhicules**

À la demande du Service des finances, les compagnies Discount et Enterprise ont mis en place deux sites Internet personnalisés pour l'Université pour vos locations de véhicules de courtes durées. La réservation par téléphone est toujours possible. Toutefois, toute réservation (téléphone ou Internet) nécessite l'usage d'une carte de crédit. Cette dernière sera exigée au comptoir de Discount ou d'Enterprise lors de la réception du véhicule. Par la suite, l'utilisateur réclamera le remboursement de sa location à même le *Rapport de dépense de voyage et de réception* effectué pour les autres dépenses connexes à son déplacement. Aucune demande d'achat ne doit être saisie dans PeopleSoft pour la location.

L'adresse Internet pour effectuer les réservations avec Discount est : <http://vdv.discountquebec.com/>  
Usager : ulaval  
Mot de passe : employe

L'adresse pour effectuer les réservations avec Enterprise est : [http://www.enterprise.com/car\\_rental/deeplinkmap.do?bid=002&cust=7CA7804&language=FR](http://www.enterprise.com/car_rental/deeplinkmap.do?bid=002&cust=7CA7804&language=FR). Aucun mot de passe n'est nécessaire.

## ➤ **Fournitures de bureau : ajustement des prix**

Au 1<sup>er</sup> janvier dernier, en accord avec les modalités prévues au contrat pour les fournitures de bureau avec Buro Plus, une augmentation moyenne de 3 % a été appliquée au prix des items. Ce contrat viendra à échéance le 30 octobre 2013. À moins d'avis contraire de la clientèle, ce contrat pourra être renouvelé pour deux années successives.

## ➤ **Nouvelle antenne Bell Mobilité**

Suite à la demande de l'Université Laval, une nouvelle antenne pour le réseau cellulaire de Bell mobilité sera installée sur le campus. La mise en opération de cette antenne est prévue pour le début d'avril 2013. Ce nouvel équipement devrait améliorer la couverture réseau de Bell mobilité.

# Comptabilité

## ➤ **Taux de taxes applicable lors de la vente de biens et de services**

Voici quelques précisions concernant le taux de taxes applicables lors de la vente de biens et de services.

En général, les biens vendus par l'Université Laval sont taxables tandis que les services sont non taxables.

Le taux de taxes pour la vente de **biens taxables** est déterminé en fonction de l'adresse de livraison du bien.

Pour les **services taxables**, le taux est déterminé en fonction de l'adresse d'affaires de l'acquéreur de service sauf quelques exceptions, dont les services liés à un événement dans un lieu déterminé. Dans ce cas, les taxes applicables sont déterminées selon le lieu de l'événement.

Dans le cas de **droit de participation à un congrès, colloque, séminaire ou exposition**, le taux de taxes est déterminé en fonction de l'adresse de résidence du participant.

Dans le cas d'un **service lié à un immeuble** (ex. location de locaux), le taux est déterminé en fonction de l'adresse où est situé l'immeuble. Pour l'Université Laval, les taux sont donc de 5 % pour la TPS et 9,975 % pour la TVQ car l'immeuble est au Québec.

Ces informations se retrouvent sur le site du Service des finances ainsi qu'un tableau qui fournit les différents taux de taxes et une liste, non exhaustive, de différents biens et services taxables et non taxables.

Voici le lien afin d'accéder rapidement (voir le point 7) :  
<http://www.sf.ulaval.ca/assurances/taxes.html>.

Pour des questions, vous pouvez contacter Madame Marie-Christine Lefèbvre ou Madame Caroline Boulianne.

### ➤ **Remboursement dépenses de congrès, colloque, séminaire ou conférence**

Lors de remboursement de dépenses dans le cadre d'un congrès, colloque, séminaire ou conférence, **le programme et/ou l'annonce** de l'activité doit être joint au rapport de dépenses de voyage afin de valider les **dates de déplacement ainsi que les repas fournis**.

## Recherche

### ➤ **Attribution des fonds 2013-2014 des grands organismes**

Les fonds des programmes des grands organismes fédéraux (CRC, CRSH, CRSNG, IRSC) qui ont été confirmés pour l'année 2013-2014 ont tous été avancés dans les projets au 1<sup>er</sup> avril 2013. Au niveau du CRSH, seuls les montants pour les subventions déjà existantes au 31 mars 2013 ont été avancés au 1<sup>er</sup> avril 2013. Les montants pour les nouveaux octrois seront avancés à la réception de l'avis d'attribution. Les fonds des organismes provinciaux (FQRNT, FQRSC) n'ont pas encore été confirmés et ne sont pas avancés dans les projets à ce jour.

➤ **Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)**

Afin de faciliter la production des rapports financiers FCI, nous vous rappelons d'inscrire les numéros d'articles définis dans l'entente de financement lors de la saisie des transactions dans PeopleSoft, en particulier lors de la saisie d'une demande d'achat. La procédure indiquant à quel endroit inscrire le numéro d'article lors de la saisie d'une demande d'achat se trouve à l'adresse suivante : [http://www.sf.ulaval.ca/pdf/fci\\_da.pdf](http://www.sf.ulaval.ca/pdf/fci_da.pdf)

Il est important de ne pas oublier de cocher la case « Afficher dans pièce ». Cette étape est très importante puisqu'elle permettra de lier les dépenses à un numéro d'article FCI lors de la production des rapports financiers des projets FCI. Les données sont ensuite extraites par le Service des finances à l'aide d'une requête informatique et le numéro d'article doit absolument être inscrit au bon endroit afin d'être correctement reporté sur le rapport.

Il est aussi souhaitable d'inscrire un seul commentaire par ligne en y inscrivant toute l'information (et non plusieurs commentaires par ligne) afin de faciliter l'analyse des données suite à l'extraction à l'aide de la requête. De plus, vers la mi-avril, les titulaires de projets FCI ainsi que leur responsable administratif recevront un courriel mentionnant les informations à fournir au Service des finances pour la production des rapports financiers intérimaires et des rapports FEI. Les dates limites pour fournir l'information seront inscrites dans les courriels. Nous comptons sur votre collaboration habituelle.

➤ **Exigences des grands organismes de financement fédéraux (CRSNG, CRSH, IRSC, CRC, RCE)**

En lien avec la vérification des agences fédérales de novembre 2011 et suite à la réception du rapport de vérification à l'automne 2012, l'Université Laval devra revoir plusieurs processus afin de se conformer aux exigences des organismes.

La mise en œuvre des actions proposées sera traitée à l'intérieur d'une action globale de révision de processus. Une personne sera attitrée afin de piloter le dossier en tenant compte des recommandations des organismes en plus de recommandations d'autres organismes qui ont procédé à d'autres vérifications. Les travaux s'échelonneront sur plusieurs mois.